

William Bourton Journaliste, chef du service Forum

Quand le Canada fait la nique à l'Oncle Sam

En octobre, la marijuana sera autorisée pour usage récréatif au Canada. Mais le magazine américain *Newsweek* vient de mettre en garde ses lecteurs canadiens, en interrogeant un avocat spécialiste de l'immigration : si, à un poste frontière, ceux-ci répondent par l'affirmative à un officier américain de l'immigration qui leur demanderait s'ils ont fumé de l'herbe par le passé – aux États-Unis ou chez eux, où ce sera bientôt légal –, ils pourront se voir signifier une interdiction d'entrée permanente aux USA !

Ce n'est pas la première fois que les deux voisins nord-américains affichent des visions du monde radicalement différentes. Et qu'en l'occurrence, la libéralité canadienne irrite profondément Washington.

Ainsi, s'il est trop tôt pour savoir si la dépénalisation de la fumette inspirera des envies de voyages – sans mauvais jeu de mots – à certains Américains, il est de notoriété publique que, dans les années 1920, le Québec devint une destination prisée par les Yankees amateurs de boissons fortes.

En mars 1918, sous la pression des ligues locales de tempérance, le gouvernement fédéral canadien fut pourtant le premier à prendre des mesures pour débarrasser la société du « démon du rhum ». Ce n'est que deux ans plus tard que l'Amérique lui emboîtera le pas.

La prohibition, qui allait durer de 1920 à 1933 aux États-Unis, fut cependant bien plus drastique qu'au Canada. La fabrication, la vente et le transport de la bière, du vin et des spiritueux furent interdits, alors que, si l'on ne pouvait pas vendre d'alcool au Canada, on pouvait toujours légalement en produire et l'exporter depuis ses ports.

Cette situation un brin hypocrite engendra d'étranges ballets de contrebandiers américains partant du Canada, sous la protection de la loi, avec force bouteilles, fûts et tonneaux – à charge pour eux d'éviter « Eliot Ness » à l'arrivée. Dans les journaux de l'époque, des dessins humoristiques représentaient le Canada comme une éponge pleine de trous, tandis que l'Oncle Sam tentait d'endiguer la marée de « gnôle » qui s'en écoulait.

En 1921, le Québec abolira purement et simplement la prohibition sur son territoire. Hormis quelques municipalités réfractaires, la Belle Province était alors le seul endroit en Amérique du Nord où l'alcool n'était pas criminalisé. Une aubaine pour les cabarets, saloons et hôtels de Montréal, remplis de visiteurs à passeport américain. Et un pied de nez aux présidents américains successifs, Harding, Coolidge et Hoover.

Une terre d'asile

Les fâcheries américano-canadiennes ne concernent pas uniquement les « paradis artificiels ». C'est parfois autour de sanctuaires bien réels que le ton est monté entre Washington et Ottawa, et cela dès avant la naissance officielle du Canada – le dominion fut créé en 1867 et le pays s'affranchit complètement de Londres en 1926.

Ainsi, les provinces sous administration britannique qui allaient devenir le Canada abolirent l'esclavage dès 1833. Des milliers d'esclaves évadés des plantations du Sud des États-Unis entreprirent alors le long et périlleux voyage vers ces terres septentrionales plus hospitalières.

En Amérique en effet, les « nègres

marrons » n'étaient en sécurité nulle part, une loi fédérale de 1793 autorisant les propriétaires de plantations à les récupérer, même au-delà de la « ligne Mason-Dixon », qui marquait la démarcation entre les États esclavagistes du Sud et les États abolitionnistes du Nord. Mais la même loi stipulait que tout ex-esclave était libre une fois arrivé au « Haut-Canada » – en gros, l'actuel Ontario...

Les notables sudistes étaient d'autant plus furieux que non seulement les abolitionnistes nordistes ne rendaient pas les fuyards, mais ils les aidaient à traverser la frontière. Cet épisode contribua à accroître les tensions entre le Sud et le Nord – qui, comme on le sait, finirent par dégénérer en guerre civile, à partir d'avril 1861.

Un peu plus d'un siècle plus tard, d'autres Américains s'exilèrent au Canada. Entre 1965 et 1973, quelque 50.000 jeunes appelés traversèrent le 39^e parallèle, pour éviter d'aller se battre au Vietnam. En 1969, le Premier ministre libéral canadien Pierre Elliot Trudeau déclara que son pays était « *un refuge contre le militarisme* » et accorda le statut de résident permanent aux déserteurs et « draft dodgers » – littéralement, « ceux qui évitent la conscription » –, ce qui ne fit pas spécialement plaisir au président Nixon.

Sur une échelle bien moindre, plus ou moins 200 anciens GI ont pris la même tangente lors de la guerre d'Irak. Les temps ont cependant changé : sous la précédente législature canadienne, le gouvernement Harper appela carrément les agents d'immigration à considérer les déserteurs comme des criminels – la désertion étant illégale au Canada, comme aux États-Unis. ■